



LE FESTIV'ÉTÉ DES GORZDÉRÉS

CHAMPAGNY-LE-HAUT

Dimanche 30 juin 2024

(10h-17h)

BULLETIN D'INSCRIPTION

11ÈME
ÉDITION



MARCHÉ LOCAL,
ANIMATIONS...



BULLETIN D'INSCRIPTION - MARCHÉ DU DIMANCHE 30 JUIN 2024

NOM Prénom :

Structure :

Adresse :

Tel : E-Mail :

Désire participer au marché du 30 juin 2024 dans la limite des places disponibles.

Pour les professionnels : n° d'identification (SIREN, MSA) :

Pour les associations : n°RNA (anciennement Waldec) :

Nature des marchandises vendues (**obligatoire**):
.....

A besoin de : Electricité Autre.....

Critères et besoins pour votre emplacement	Tarif	Quantité	TOTAL
Emplacement (2m de long)	10€		
Location de table et chaise	5€		
Location d'une tente (3m*3m) Soit 4m linéaire d'emplacement	10€		
Véhicule sur le stand	10€		
TOTAL INSCRIPTION			

Précision / commentaires :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement du marché et déclare l'accepter sans aucune restriction.

Fait le à

Signature :

Pièces à fournir au plus tard le dimanche 23 juin 2024 :

- Bulletin d'inscription et règlement pour le marché
- Chèque de caution de 30€ (à l'ordre de l'OTGP – Champagny-en-Vanoise) - sauf exception (voir article 4 du règlement)
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

Les professionnels devront fournir une photocopie :

- de l'extrait Kbis datant de moins de 3 mois (ou autre MSA).
- de la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante (sauf cas particuliers).

- Les participants **non-professionnels** devront fournir une attestation sur l'honneur, précisant qu'ils n'ont pas participé à plus de 2 ventes au déballage durant l'année en cours. De plus, les associations devront fournir une photocopie du récépissé délivré par la préfecture.

À retourner à : Office de Tourisme – 7 place du Centre - 73350 Champagny-en-Vanoise

Marché du dimanche 30 juin 2024 - Règlement général

Article 1 : L'Office de Tourisme de la Grande Plagne - site de Champagny-en-Vanoise organise **Le Festiv'été le dimanche 30 juin 2024 de 10h à 17h** au hameau du Bois sur le vallon de Champagny-le-Haut.

Article 2 : Le marché s'adresse aux participants **non-professionnels et professionnels** qui proposent à la vente des produits artisanaux, alimentaires, vestimentaires, etc... en relation avec le milieu artisanal et les produits régionaux.

Le cas échéant, l'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de certains objets ne rentrant pas dans les conditions suscitées.

Article 3 : Emplacement : L'organisateur attribue les places selon les critères et besoins renseignés par l'exposant.

Un emplacement représente au minimum **2 mètres par 2 mètres**. **Chaque exposant peut ainsi choisir la longueur qu'il souhaite, dans la limite de 8 mètres linéaires**. Si la longueur du stand est supérieure, l'exposant prendra contact avec l'organisateur en amont de la manifestation afin de déterminer avec ce dernier si un emplacement plus important peut être implanté dans la zone du marché. Si cette démarche n'est pas effectuée, l'Office de tourisme de la Grande Plagne – site de Champagny-en-Vanoise **se réserve le droit de refuser le placement de l'exposant le jour du marché**.

En cas de non-respect des critères de votre emplacement (définis sur le bulletin d'inscription), l'organisateur facturera le supplément correspondant.

Article 4 : Caution : Son montant est de 30€ (à joindre à ce bulletin pour valider l'inscription), elle est restituée le jour du marché.

Pour tout exposant dont l'inscription est supérieure ou égale à 30€, le règlement fait office de caution.

En cas d'absence le jour du marché, l'Office de Tourisme de la Grande Plagne – site de Champagny-en-Vanoise, se réserve le droit d'encaisser la caution.

Il n'est perçu aucun droit supplémentaire sur le montant des ventes réalisées au cours du marché.

Article 5 : Dans la mesure du possible, l'exposant devra prévoir son propre matériel (tables, chaises, tente, éclairage, enrouleurs...).

S'il ne dispose pas du matériel nécessaire, il devra le préciser sur le bulletin d'inscription. L'organisateur met en location le matériel manquant dans la limite de ses possibilités. Table & Chaise : 5€ / Tente : 10€.

La location d'une tente implique la location de deux emplacements.

Article 6 : Conditions d'inscription : L'inscription ne sera effective qu'après la réception du bulletin d'inscription accompagné de l'ensemble des documents demandés y compris le droit d'inscription et la caution (sauf exception), **au plus tard le 23 juin**. A défaut, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de l'exposant.

Tous les participants devront fournir la photocopie d'une **pièce d'identité ainsi qu'une attestation de responsabilité civile**.

Les professionnels devront fournir un extrait Kbis datant de moins de 3 mois s'ils sont inscrits au registre du commerce et des sociétés et la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante (sauf cas particuliers). Le cas échéant, fournir une photocopie de tout autre document permettant l'identification de l'entreprise (par exemple, l'affiliation à la MSA, ...).

Les participants non-professionnels (particuliers, associations), fourniront une attestation sur l'honneur précisant qu'ils n'ont pas participé à plus de 2 ventes au déballage durant l'année en cours. Les associations y ajouteront également une photocopie du récépissé délivré par la préfecture.

Dans le souci de proposer des stands diverses et variés, l'organisateur se réserve **le droit de refuser une inscription si trop d'exposants aux produits similaires sont déjà inscrits au marché**. Ce choix sera opéré selon la date d'inscription.

Article 7 : L'organisateur accueillera les exposants et désignera les emplacements à **partir de 8h.**

Article 8 : L'Office de Tourisme de la Grande Plagne – site de Champagny-en-Vanoise assurera la promotion (affiche, presse) dans la région proche.

Article 9 : Conditions d'annulation : Tout exposant peut annuler sa participation dans un délai de 4 jours avant le marché, soit **le 26 juin au plus tard.** L'organisateur remboursera l'inscription.

Hors délai : l'organisateur se réserve le droit d'encaisser la caution ou l'inscription selon l'article 4.

Article 10 : Droit à l'image : Par sa participation au Festiv'été, le participant renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

